

Paroles d'Amis

La lettre des Amis de la Terre - groupe Périgord

Numéro 14 - Juin-Juillet 2008 - 0,00 € - Photocopiercommandée

Circuit de Bagatelle : le Périgord reste vert...

Le feuillet de la mobilisation de tout un département contre la réalisation du circuit de Bagatelle aura duré plus de 4 ans. Dès le numéro 3 de Paroles d'Amis (PA) nous vous informions de ce projet à contre courant du grenelle de l'environnement, véritable catastrophe écologique pour le Périgord vert. Les Amis de la Terre - Périgord ont d'abord soutenu l'association « Court-circuit » puis ils ont rejoint le collectif « Non au circuit automobile dans le Parc Naturel Régional » qui s'est constitué autour d'elle. Le 24/03/2007, nous avons clamé notre désaccord au côté de plus de 300 manifestants à Nontron (PA n° 7). Déjà la DIREM, le CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) avaient donné un avis défavorable à ce projet puis, en avril 2008, c'est au tour de la Mission Inter Services de l'eau (DDAF) de dire « non ». Lors de son Assemblée Fédérale, les Amis de la Terre-France se positionnent clairement contre ce circuit. Et pourtant, les commissaires enquêteurs chargés de l'enquête publique donnent un avis favorable (PA n°13). Le 6 mai dernier, le Conseil Départemental de l'Environnement et des risques sanitaires et technologiques s'oppose au projet. S'appuyant sur cette décision, le préfet J.F Tallec signe les trois arrêtés refusant la réalisation du circuit automobile.



Loi OGM: chronique d' une contamination annoncée.

Lors du grenelle de l'environnement, un groupe de travail spécifique aux OGM avait été mis en place. De leur travail est ressorti un projet de loi prévoyant la création d'une haute autorité donnant un avis préalable à la mise sur le marché d'OGM et énonçant les principes du libre choix de produire et de consommer sans OGM.

Pour faire suite, Jean Louis BORLOO confirme, le 31 octobre 2007, devant l'Assemblée Nationale que la France appliquera la clause de sauvegarde permettant la suspension de la commercialisation et de la culture d'OGM pour une période de deux mois. Il n'aura échappé à personne que durant les mois d'hiver on ne peut pas cultiver de maïs.

Pourtant, le 5 février, Michel BARNIER ministre de l'agriculture, annonçait de nouvelles cultures d'OGM en plein champ pour 2008; sans doute pour satisfaire le lobby des semenciers et calmer les esprits chez les producteurs d'OGM. Mais le 7 février était publié l'arrêté suspendant la mise en culture de maïs OGM, lui coupant l'herbe sous les pieds !

Quand à la loi, elle était attendue pour le mois de février mais elle fut repoussée après les élections municipales et cantonales, afin d'éviter que le débat ne s'ouvre pendant la campagne électorale.

Celle qui a été proposée au parlement est bien différente du projet post-grenelle. D'une part, elle institue la liberté de consommer et de produire avec ou sans OGM ce qui permet une véritable dissémination des pollens donc des OGM sur tout le territoire. Elle conserve la création d'un Haut Conseil des biotechnologies qui se compose d'un comité scientifique et d'un comité économique, éthique et social. Il est chargé d'évaluer les risques, pour l'environnement et la santé, que peuvent présenter l'utilisation, la consommation et la culture des OGM. Mais elle instaure « le délit de fauchage » punissant de 2 ans de prison et

75 000 Euros d'amende le fait de détruire ou dégrader une parcelle de culture autorisée.

En d'autres termes, on légalise une pratique imposées par les multinationales de l'agro-business et on criminalise les faucheurs qui agissent en véritables lanceurs d'alerte en interpellant élus et citoyens sur les conséquences encore mal connues d'une science sans conscience qui mène à la ruine de l'humanité.

Pour finir, la loi, adoptée par le Sénat en avril 2008 est stoppée devant l'Assemblée Nationale le 13 mai où le vote à l'encontre d'une motion de procédure met un terme à l'examen du texte. Malgré l'approbation par 67% des Français de la décision des députés, François FILLON saisit immédiatement la commission mixte paritaire, composée de 7 députés et 7 sénateurs, afin de statuer sur un texte mettant d'accord les deux assemblées. La commission valide le texte initial et c'est donc sans surprise que les députés l'adoptent. Enfin, le Conseil Constitutionnel, qui avait été saisi par des parlementaires de gauche, abonde dans le sens des parlementaires en déclarant cette loi conforme au principe de précaution qui figure dans la constitution. Il reste encore un ultime recours au niveau de la cours européenne de justice mais celle-ci ne siégeant pas à Lourdes, il n'y a pas de miracle à attendre.

Les conséquences de cette loi seront bien évidemment une image de marque ternie des nombreux labels reconnaissant une agriculture de qualité valorisant les terroirs et les produits issus de méthodes de production traditionnelle. L'agriculture biologique est condamnée de fait, compte tenu du caractère incontrôlable de la dissémination des pollens. Un seuil de tolérance de 0,9% d'OGM est adopté dans les produits bio ! Pour ce qui concerne les surfaces agricoles incluses dans des PNR, elles pourront exclure les cultures OGM à condition que cela soit mentionné dans leur charte.

Si vous souhaitez adhérer aux Amis de la Terre - groupe Périgord, merci de compléter le bulletin au dos et de l'envoyer avec votre règlement (chèque à l'ordre des Amis de la Terre - groupe Périgord).

Pour les associations qui adhèrent pour la première fois, merci de nous faire parvenir une copie de vos statuts, ainsi qu'une délibération de votre instance décisionnelle indiquant la demande d'adhésion aux Amis de la Terre - groupe Périgord.

Les Amis de la Terre - groupe Périgord / Maison des Associations 12 cours Fénelon 24000 PERIGUEUX / Mel : perigord@amisdelaterre.org

Responsable de la publication : Jean-François Lyphout / Contact 05.53.52.48.15 / www.amisdelaterre.org

Original photocopié par PAB (Boulazac) sur papier recyclé

Des nouvelles des faucheurs

A Chartres, le tribunal a requis la relaxe pour les 58 faucheurs convoqués. A l'image du jugement rendu à Orléans le 28 octobre 2005, le principe de nécessité a été reconnu en l'absence de législation encadrant les OGM.

Après avoir été plusieurs fois reporté, le procès des faucheurs volontaires a bien eu lieu à Toulouse les 5 et 6 juin dernier. Les 43 faucheurs dont José BOVE et nos deux amis (Damien et Louis) qui étaient poursuivis pour le fauchage d'une parcelle de culture de maïs MON 810 à St Hilaire (31) en juillet 2006 et une parcelle d'essai à Daux (31) risquent 1 mois avec sursis pour ceux dont c'est la première condamnation ; 2 mois avec sursis pour ceux dont c'est la première condamnation et qui ont participé aux 2 fauchages ; une amende à 100€ par jour pendant 180 jours pour les récidivistes et 1 € symbolique à verser à l'AGPM (Association Générale des Producteurs de Maïs). Le délibéré sera connu le 4 septembre prochain.

Pour finir, le 10 juillet prochain à Bordeaux, aura lieu le procès de 12 militants anti-OGM (dont un Périgourdin, René) suite à l'action contre le silo de Lugos (33) en novembre 2006.

AGENDA

- 5 juillet: Vélorution à Périgueux. RDV 10h30 place Francheville.
- 10 juillet : procès des anti-OGM à Bordeaux.
- 12 juillet : Manifestation anti-nucléaire à Paris.
Contact: [Hélène 05 53 62 95 57](tel:0553629557)
- 27 juillet: Foire Bio de Périgueux.

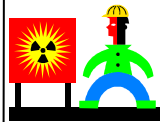
Aspro-PNPP (Association Promotion des Produits Naturels Peu Préoccupants)

Après seulement 3 mois d'existence, l'Aspro-PNPP a tenu son AG signifiant le véritable lancement de l'association avec déjà 55 adhésions dont la moitié de personnes morales ; entreprises et associations dont les Amis de la Terre-Périgord.

Bertille Fornel a été élue secrétaire et Jean-François Lyphout est le nouveau président.

Aspro-PNPP n'est pas une asso de plus, elle s'inscrit dans la continuation du collectif « Ortie et Compagnie »

C'est une association qui a vocation à devenir un interlocuteur incontournable vis-à-vis des pouvoirs publics pour peser face aux lobbies, pour faire reconnaître des pratiques culturelles différentes. Sa particularité est de fédérer toutes sortes d'acteurs : jardiniers, agriculteurs, entreprises, associations qui vont de l'environnement à la réinsertion en passant par l'échange des savoirs et la préservation des semences, le monde de l'édition, des écrivains et journalistes....comme de simples citoyens convaincus



NUCLEAIRE

Le réseau "Sortir du nucléaire" appelle à une manifestation européenne le 12 juillet à Paris "à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne". Le président français tentera alors « de trouver des débouchés pour l'industrie nucléaire française ». Il entend continuer à promouvoir le nucléaire, en le présentant comme une solution au changement climatique, ce qui est un mensonge pur et simple.

Ne laissons pas construire de nouveaux réacteurs ou sites nucléaires en France ou ailleurs dans le monde (EPR, Bure, ITER...). Comme 90% des Européens, exigeons des investissements massifs dans les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, seules solutions pour préserver efficacement le climat.

Pour plus d'infos:
www.sortirdunucleaire.org/12juillet-paris/
contact Dordogne: Hélène 05 53 62 95 57

Relance

Le Premier ministre François Fillon a affirmé le 12 juin à la télévision que le gouvernement réfléchissait à la construction d'un deuxième réacteur nucléaire de type EPR. "Nous voulons que l'énergie nucléaire soit une des réponses principales à la crise du pétrole

de sa nécessité .

Pour rappel, suite à la guerre de l'ortie, les députés et sénateurs ont voté en décembre 2006 un amendement à la loi sur l'eau excluant « Les Produits Naturels Peu Préoccupants » du champ d'application de la loi d'orientation agricole de janvier 2006 interdisant leur commercialisation et leur utilisation.

Une commission présidée par la DGAL (ministère de l'agriculture) à laquelle nous participons est constituée pour définir le cadre de ces PNPP.

Force nous est de constater qu'après un an et demi de fonctionnement, nous nous acheminons vers des lourdeurs administratives qui limitent soit par leur coût, soit par leur complexité l'autorisation des PNPP avec finalement peu de produits autorisés à court terme. Le soutien du plus grand nombre est le seul garant pour peser dans le débat.

N'hésitez pas à faire grandir cette indispensable Aspro-PNPP; voisins, amis, associations etc... chaque nouvelle adhésion est précieuse.

Alors, ne baissons pas les bras et bon courage.

que l'on connaît", a-t-il ajouté. Blaye serait un des sites potentiels...

Alerte aux déchets radioactifs : l'Etat recherche un nouveau site d'enfouissement

Une vingtaine de départements disposent d'un terrain géologique a priori compatible avec l'accueil d'un centre de stockage de déchets radioactifs "de faible activité à vie longue", a indiqué l'ANDRA (agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs).

Dans ces vingt départements, les maires de 3.115 communes (dont la liste n'est pas rendue publique) ont reçu un courrier les appelant à faire connaître d'ici au 31 octobre 2008 leur intérêt pour le projet. Des études plus approfondies seront ensuite réalisées pour répartir les candidats.

Le centre, dont l'ouverture est envisagée en 2019, doit permettre de stocker des déchets radioactifs "de faible activité à vie longue" (FAVL), dont la durée de vie est estimée à au moins 5 000 ans, d'après l'ANDRA.

Si la Dordogne n'apparaît pas sur la liste des départements concernés, notre voisin le Lot en fait partie (le département du Lot est déjà répertorié comme secteur à risques au regard de la centrale nucléaire de Golfech).

Ont participé à l'élaboration de ce numéro: Hélène Doumens-Lefèvre, Martine Fornel, B. Fornel, Jean-François Lyphout et Laurent Simon.

NOM : Prénom:
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tel. : Fax. : Mel.:
J'adhère aux Amis de la Terre-groupe Périgord pour un an.

Plus:..... 40 euros (soutien) 20 euros (normal) 10 euros (faibles revenus) 5 euros (précaires)
Date Signature :